



Éditorial

La version anglophone de l'éditorial sera disponible sous peu.

Michel Mayrand,
Président
presidence@sppmem.ca

Au milieu des années 2010, le Québec a vécu ce qu'il a été convenu d'appeler l'austérité libérale. Sous l'égide d'une « volonté plus responsable d'administrer les fonds publics », le resserrement des finances de l'époque a conduit à de nombreuses coupes dans les services rendus à la population.

Pour le SPPMEM, cela s'est traduit par d'importantes abolitions de postes aux plans d'effectifs de nos organisations, vous l'aurez deviné, plus particulièrement pour ce qu'on appelait alors la CSDM. Par exemple, l'organisation aura aboli pas moins de 67,2 postes de conseillères pédagogiques en trois années. Quant à la CSPI de l'époque et à la EMSB, elles auront toutes deux présenté des plans d'effectifs rachitiques. En plus des CP, il en aura été de même pour des corps d'emplois comme celui de conseillère d'orientation, d'orthophoniste, de psychoéducatrice, de psychologue... Les services aux élèves ont été durement hypothéqués durant l'austérité libérale.

Les astres sont maintenant alignés pour vivre à nouveau l'austérité, mais sous un autre jour : *l'austérité caquiste*. Si cette version s'avère moins dogmatique que la précédente, elle n'en causera pas moins d'effets négatifs. Le resserrement des règles d'attribution des travaux en maintien d'actifs et d'ajout d'espace, doublé du gel de recrutement, a mené à la non-reconduction de 45 projets de surnuméraires professionnels-les au Service des ressources matérielles du CSSDM, sans compter les postes réguliers qui y seront abolis. N'oublions pas les réorganisations à venir des différents services du CSSDM, éliminant au passage un projet de surnuméraire par ci, un poste régulier par là. Ce n'est pas très encourageant pour les professionnels-les de l'éducation. Attendons tout de même les plans d'effectifs de chaque unité avant de trop s'alarmer. Nous vous en tiendrons informés-es.

Le budget 2025-26 du ministre Girard ne va pas dans le sens de l'amélioration des services à la population. En maintenant son plan de retour à l'équilibre budgétaire, ce budget, déposé le 25 mars, n'annonce rien de bon pour le milieu de l'éducation. Maxim Fortin, chercheur à l'IRIS, affirme que « *la hausse des dépenses en santé (3,04 %), en éducation (2,2 %) et dans les autres portefeuilles des services publics (1,3 %) ne permet pas d'éponger la hausse des coûts. Selon les calculs de l'IRIS, il faudrait une hausse minimale des dépenses de 3,76 % en santé, de 4,69 % en éducation et de 2,33 % pour les autres portefeuilles des ministères pour ne pas détériorer les services.* »

Tout cela ressemble malheureusement à un film dans lequel nous, professionnels-les de l'éducation, avons déjà joué. Vous conviendrez qu'il devient difficile, dans ces conditions, de favoriser l'attraction et la rétention du personnel professionnel, l'objectif qui s'apparente à l'inaccessible étoile de Jacques Brel. Pourtant, votre syndicat vise toujours cette étoile. **Solidarité.**

Austérité caquiste



Collectif 8 mars. Illustration : Chloé Biocca. Agence : Molotov

Droits des femmes – Suite

Dans la publication du 8 mars 2025 du Et puis...Spécial Femmes, nous vous avons présenté quelques statistiques démontrant qu'il y a encore du chemin à parcourir pour obtenir une véritable égalité femmes/hommes.

Il n'arrive rien pour rien : lors du dernier Conseil général de la CSQ, les 18, 19 et 20 mars, à Drummondville, il s'avère que ce sujet a été abondamment développé. Nous y avons notamment appris que, si la Loi de l'équité salariale avait bien fait pour améliorer la situation de plusieurs femmes, il n'en demeure pas moins qu'elle a à peine contribué à réduire les écarts de richesse entre les hommes et les femmes. Nous vous invitons à consulter les présentations suivantes :

- [Équité salariale: pourquoi les femmes gagnent-elles toujours moins que les hommes?](#)

- [L'équité salariale, un objectif à inscrire au cœur de l'organisation](#)

Par ailleurs, le SPPMEM a reçu différentes affiches en «coroplaste», grand format, pouvant constituer une exposition complète sur l'évolution du droit des femmes au Québec. Nous comptons l'utiliser lors d'éventuels événements. Une somme importante de données surprenantes et de personnalités marquantes y sont représentées.





Nouvelles du CSSDM - Centre de services scolaire de Montréal

Karine Groulx,
Vice-présidente, unité CSSDM
vpcsdm@sppmem.ca

Professionnelles et professionnels du CSSDM, bonjour,

Au CSSDM, nous traversons actuellement une période marquée par d'importantes compressions budgétaires, et celles-ci se font déjà sentir sur le terrain, notamment au sein des ressources matérielles.

Plus de 40 ingénieurs et architectes – aujourd'hui conseillers en ressources matérielles – à statut surnuméraire ont appris à la fin février que leurs contrats ne seraient pas renouvelés après le 30 juin. Chaque personne a été rencontrée individuellement pour recevoir la nouvelle en quelques minutes. **Il s'agit là d'une vague de pertes d'emplois d'envergure.**

Des abolitions de postes réguliers sont aussi prévues. Bien que la consultation en lien avec les plans d'effectifs n'ait lieu qu'à la mi-avril, les services du CSSDM ont présenté leur réorganisation prévue pour l'an prochain. Aux ressources matérielles, plus d'une dizaine de postes réguliers de conseillers en ressources matérielles et d'analystes seraient visés. Certains postes devenus vacants cette année seront abolis, et tout comme certains postes occupés par des personnes n'ayant pas encore obtenu leur permanence. Le climat est donc particulièrement incertain.

En ce qui concerne les autres services, nous constatons pour le moment que certains postes réguliers vacants sont ciblés pour être abolis. Toutefois, nous aurons une vue d'ensemble plus complète lors du dépôt du plan d'effectifs à la mi-avril, où nous pourrons vous informer plus précisément de la situation.

Des compressions inquiétantes

Ces décisions ne tombent pas tout à fait par surprise. Elles s'inscrivent dans une série de signaux envoyés par le gouvernement depuis l'automne dernier :

- Coupures dans les budgets pour l'entretien des écoles annoncées en juillet;
- Gel d'embauche du personnel administratif annoncé en novembre;
- Compressions budgétaires en éducation annoncées en décembre.

Dans ce contexte, nous avons demandé à la partie patronale de nous communiquer l'ampleur exacte des compressions budgétaires imposées au CSSDM. Leur réponse : ils ne prévoient pas nous partager cette information. Nous avons exprimé notre étonnement et notre désaccord. Rappelons aussi que, selon les consignes ministérielles, le gel d'embauche ne devrait pas toucher les professionnels en service direct aux élèves.

Chantier de réorganisation des services : où en sommes-nous?

Une démarche importante a été mise en œuvre cette année : le chantier de réorganisation des services professionnels dans les établissements. L'objectif de celui-ci est de répartir les services professionnels de façon plus équitable entre les écoles. Tous les postes d'ergothérapeutes, orthophonistes, conseillers d'orientation, psychoéducateurs et psychologues ont été abolis et recréés.

Le 19 mars, les professionnels concernés ont reçu une liste d'affectations pour l'an prochain, ainsi qu'un Forms à remplir afin d'indiquer leurs préférences. Ils doivent y inscrire 8 choix d'affectation, identifier une zone « à grand besoins » où ils accepteraient d'être affectés, et manifester leur intérêt de se joindre à une communauté de quartier. La date limite initiale était le 29 mars, puis repoussée au 31 mars.

Vous avez été nombreux à nous contacter au cours de la dernière semaine pour poser des questions ou exprimer vos préoccupations. Sachez que chaque message est reçu et pris en compte. Dans un premier temps, le président de votre syndicat, M. Michel Mayrand, a demandé aux Services éducatifs un autre report de la date pour soumettre le formulaire, qui a été accordé : la nouvelle date limite est fixée au 7 avril à 16h.

De plus, nous avons transmis aux Services éducatifs une synthèse des questions reçues, portant sur des éléments pour lesquels nous n'avons pas de réponses, et qui pourraient avoir une incidence sur le choix d'affectation. Nous verrons ensuite pour la transmission des réponses si les Services éducatifs produiront une FAQ, sinon nous vous les relayerons.

Primes de mentorat et d'accompagnement de stagiaire : du progrès!

Des avancées ont récemment été confirmées concernant les primes de mentorat et de supervision de stagiaire.

Pour le mentorat : Les responsables des programmes de mentorat en psychologie, psychoéducation et orthophonie ont été avisés. La prime est rétroactive au 10 juin 2024. Les professionnels qui offrent ou qui ont offert du mentorat depuis cette date ont reçu un courriel les avisant de l'installation de la prime.

Pour la supervision de stage : Une publication est parue sur Adagio à cet effet le 24 mars. Les professionnels ayant accompagné un stagiaire cette année peuvent remplir le formulaire (<https://gestion-personnes.csdm.qc.ca/files/Programme-de-reconnaissance-de-laccompagnement-dun-stagiaire-Personnel-professionnel.pdf>) et inscrire leur stagiaire sur la plateforme Stages NE (<https://intranet.cssdm.gouv.qc.ca/GestionStages/>) pour recevoir leur prime. Le professionnel recevra un courriel de confirmation.

En conclusion

Nous traversons une période particulièrement occupée et marquée par des changements de grande envergure. Malgré tout, chaque message, question et préoccupation que vous nous transmettez est pris en compte. Nous vous remercions pour votre engagement et votre solidarité.

Bon début de printemps!



Susan Waite,
Vice-présidente, unité EMSB
vpemsb@sppmem.ca

EMSB News - English Montreal School Board

We hope that you've been enjoying the occasional day of spring-like weather we've been getting since March Break. Bring spring on!

Labour Relations News:

Our last Labour Relations Committee (LRC) took place on February 26, 2025. Among the items discussed were Snow Days, remuneration for supervision of stagiaires, and progressive returns from medical leaves. The next LRC meeting is scheduled for April 9, 2025.

Snow Days

With reference to Snow Days, several professionals have been inquiring as to the Board's expectations regarding the performance of work when the Board declares a Snow Day. The Board is reviewing the matter and will be clarifying its expectations.

Remuneration for the supervision of trainees (stagiaires, interns, etc.)

HR has indicated that professionals will be remunerated in accordance with the Collective Agreement for supervision of trainees. Be sure to inform HR (Carolina Soto Osorio) if you are supervising a stagiaire/intern or did so in the fall of 2024.

Progressive returns from medical leaves – Clause 7-1.31 b)

Some of our members have been experiencing some challenges with the Board's responses to attending physicians' recommendations regarding schedules of return. A professional who has been on a salary insurance leave of at least 12 weeks may return gradually over a period of 12 weeks. Professionals are advised to contact the union with any questions or if they require support with a response from the EMSB's Health & Safety Department.

Other outstanding matters:

Professional Insertion Premium of 1.5% - Appendix "F" (Mentoring)

If the board has expressly asked you to onboard or mentor a new colleague, you are invited to let us know. This is an item that will be addressed at an upcoming Labour Relations Meeting.

Telework:

The union has been advocating for those EMSB professionals who do not have access to telework since before the EMSB's guidelines were issued in June 2023. There is no provision in the Collective Agreement that stipulates that entire groups of professionals, categorized by professional group or by place of work, be excluded from having access to telework. As such, you are invited to submit a request to your immediate superior. We are available to assist you with the preparation of your request and to advise you once a response is received. You are invited to contact us if you have any questions or concerns about this.

SST Committee:

Law 59, "An Act to modernize the occupational health and safety regime," aims to update Quebec's occupational health and safety laws, affecting both prevention and compensation for work-related injuries, and to ensure workers' mental well-being.

The EMSB's Health and Safety Committee is currently focused on identifying risks (chemical, biological, physical, ergonomic, psychosocial and associated with security). We may be contacting you for information about your work location. In the meantime, don't hesitate to contact us if you'd like to share any concerns you have about health and safety risks in your work environment.

As for psychosocial risks, we would like to share the results of a recent study that was undertaken on this question. Click on [this link](#) for a summary and a link to the full study. The results of the study revealed that more than half of all workers in Quebec's public schools are experiencing psychological distress, regardless of gender or job category.

Other items:

Check your pay statements

Errors are potentially lurking everywhere and it's advisable to take care of them in a timely manner. Here are examples of errors, some of them major, for which we have been supporting members in recent months: pay statement anomalies, vacation bank anomalies, incorrect group insurance deductions and information on contracts.

Upcoming SPPMEM event:

SPPMEM Union Education Evening!
April 8, 2025, at 6 p.m.

Virtual Event (Zoom Platform)

This event is open to all members who would like to become more familiar with the Collective Agreement. We'd love to see you there! Check your emails for registration information.

Happy Spring, everyone!



Nouvelles du CSSPÎ - Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île

Martine Bossous,
Vice-présidente, unité CSSPÎ
vpcspi@sppmem.ca

Les balbutiements du printemps commencent à se faire sentir! Les heures d'ensoleillement allongent (enfin) et les affectations pour l'année 2025-2026 se dessinent tranquillement!

Allons voir dans la convention, la section relative aux affectations!

5-4.00 AFFECTATIONS

Section 1 Affectation, réaffectation et mutation

5-4.01 Le centre de services décide de l'affectation et de la réaffectation. Il le fait en fonction, entre autres, des besoins du système scolaire, de son organisation scolaire, du type de clientèle à desservir, des caractéristiques des postes à pourvoir, des qualifications, de la compétence, des préférences des personnes professionnelles à son emploi et, si nécessaire, de l'ancienneté.

5-4.04 Une personne professionnelle peut demander, motifs à l'appui, une réaffectation ou une mutation. Le centre de services donne sa réponse par écrit.

Début de l'aménagement du temps de travail

Enfin, certains professionnels ont pu bénéficier d'un aménagement de leur temps de travail du 24 mars au 28 juin 2025.

Je vous rappelle que deux modèles d'aménagement du temps de travail ont été proposés : 4,5 jours en 5 jours ou alors 9 jours en 10 jours. Vous pouvez faire la demande pour l'année 2025-2026 auprès de votre supérieur(e) immédiat(e).

Paiement aux maîtres de stages

Le CSSPÎ a exigé aux maîtres de stages ergothérapeutes et orthophonistes de dépenser avant le 30 avril 2025, le montant octroyé par l'université de Montréal (montant de 21\$/jour).

Grâce à l'intervention du SPPMEM, ces professionnels ont pu obtenir le montant alloué qu'elles décideront de dépenser au moment de leur choix, pour leur pratique professionnelle.

Liste d'ancienneté-vacances

Le CSSPÎ nous a fourni la liste d'ancienneté le 13 mars dernier.

Cette liste vous aidera à déterminer le nombre de jours de vacances auxquels vous avez droit. Cette liste se veut un portrait des personnes professionnelles à l'emploi du CSSPÎ en année, mois et jours en date du 30 juin 2024.

Considérant que la liste d'ancienneté devient officielle trente (30) jours après son affichage, donc le 12 avril 2025, toute demande de renseignements ou corrections doit être acheminée par écrit aux services des ressources humaines à l'attention de madame Julie Brien, avant le 12 avril 2025.

Prenez le temps nécessaire pour la consulter!

LE SAVIEZ-VOUS Vacances

Saviez-vous que même si vous bénéficiez d'un congé partiel sans traitement de 90% ou de 80% de tâche, vous avez droit à la totalité de votre crédit de vacances?

En effet, la convention stipule que les absences autres que pour invalidité, n'ont pas pour effet de réduire les crédits de vacances pourvu que ces absences n'excèdent pas au total 60 jours ouvrables.

De plus, si toutefois vous avez eu une invalidité de moins de 12 mois, votre crédit de vacances reste le même.

7-7.03 Une ou plusieurs absences pour invalidité dont la durée n'excède pas 12 mois par période d'invalidité n'ont pas pour effet de réduire les crédits de vacances.

Augmentation salariale 1er avril 2025

6-2.01 Majoration des taux et échelles de traitement

Section 1

Dès le 1er avril prochain, nous recevons une augmentation pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

Chaque taux et chaque échelle de traitement en vigueur le 31 mars 2025 est majoré de 2,60 % avec effet le 1er avril 2025.

Je vous invite à consulter votre nouveau traitement salarial en vérifiant vos [échelles de traitement](#).

Je réitère l'importance de vérifier vos paies. Comme vous le savez avec l'arrivée de nouveaux personnels, des erreurs peuvent s'y glisser!

Étude menée auprès du personnel scolaire du Québec sur l'état de santé mentale et l'exposition aux risques psychosociaux du travail

Les risques psychosociaux du travail sont définis comme des facteurs liés à l'**organisation du travail**, aux **pratiques de gestion**, aux **conditions d'emploi** et aux **relations sociales** et qui augmentent la probabilité d'engendrer des effets néfastes sur la santé des personnes exposées. Plus de 21 800 membres sur près de 163 000 membres du personnel enseignant, professionnel, de soutien et cadre travaillant 15 heures et plus par semaine ont participé à cette étude entre le 7 mars et le 4 juillet 2022, étude qui s'est déroulée au cœur de la sixième vague de la pandémie de COVID-19.

Quels sont les risques psychosociaux ?

- Surcharge (72%)
- Manque de reconnaissance (56%)
- Manque d'autonomie (46%)
- Harcèlement (42%)
- Perte de sens au travail (32% faible) (65% faible et modéré)
- Conciliation vie personnelle et professionnelle (35%)

Les personnes participantes :

- 8,5 % du personnel de soutien
- 22,3 % du personnel professionnel
- 17,3 % du personnel enseignant
- 16% du personnel de gestion

Je vous souhaite un beau début de printemps, même si celui-ci se laisse attendre!

Prenez soin de vous!



Nouvelles du CSSPÎ, la suite

MA SANTÉ - MA PRIORITÉ

HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL

Te remettre en question n'est pas une option!

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire (abusive, humiliante, blessante) qui se manifeste par des paroles, des gestes ou des comportements qui sont répétés, hostiles et non désirés.

Ces paroles, gestes ou comportements portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité (équilibre physique, psychologique ou émotif) de la personne en rendant le milieu de travail néfaste pour elle.

Une seule conduite grave peut aussi être considérée comme du harcèlement si elle entraîne des conséquences négatives durables pour la personne.

Source : www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/milieu-travail-sain/harcelement-au-travail/harcelement-psychologique-sexuel-au-travail.

Ensemble, mettons un terme à la normalisation de certains comportements qui entraînent des conséquences sur la santé qui peuvent être aussi sévères que celles associées à de la violence physique.



Du harcèlement psychologique peut se produire à plusieurs niveaux : entre collègues, entre gestionnaire et membre du personnel. Le comportement harcelant peut aussi provenir de la part des élèves ou de leurs parents.

Se sentir bien au travail, c'est primordial!

N'hésitez pas à contacter votre syndicat local si vous êtes victimes ou témoins d'une situation pouvant mener à de la détresse psychologique.



Nouvelles du CSSPÎ, la suite

MA SANTÉ - MA PRIORITÉ

HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL

Reconnaître les comportements associés au harcèlement

Certaines situations peuvent être désagréables, mais ne constituent pas du harcèlement en milieu de travail. Ce pourrait être le cas, par exemple, lorsque l'employeur exerce son droit de gestion d'une façon qui peut être perçue comme contraignante ou lors d'un conflit au travail. Un conflit mal géré ou ignoré peut mener à du harcèlement.

Les comportements associés au harcèlement peuvent être difficiles à reconnaître. Il est même possible que la personne qui harcèle ne soit pas consciente de ce qu'elle fait.

Se sentir bien au travail, c'est primordial!

Ensemble, mettons un terme à la normalisation de certains comportements qui entraînent des conséquences sur la santé qui peuvent être aussi sévères que celles associées à de la violence physique.

Comportements qui pourraient être associés à du harcèlement

- **Empêcher la personne de s'exprimer :**
 - o l'interrompre sans cesse
 - o lui interdire de parler aux autres
- **Isoler la personne :**
 - o ne plus lui adresser la parole en public
 - o ne plus lui parler du tout
 - o nier sa présence
 - o l'éloigner
 - o la priver de moyens de communication (téléphone, ordinateur, courrier, etc.)
 - o empêcher les autres de lui adresser la parole
- **Dévaloriser la personne :**
 - o répandre des rumeurs à son sujet
 - o la ridiculiser
 - o l'humilier
 - o remettre en question ses convictions
 - o sa vie privée
 - o l'injurier
- **Humilier la personne :**
 - o se moquer de ses convictions
 - o se moquer de ses goûts, de ses choix politiques, de son orientation sexuelle, de ses points faibles
 - o faire des allusions désobligeantes
 - o mettre en doute ses capacités de jugement ou de décision
- **Discréditer la personne :**
 - o ne plus lui donner de tâches à accomplir
 - o l'obliger à effectuer des tâches dévalorisantes, absurdes ou inférieures à ses compétences
 - o lui attribuer injustement des fautes professionnelles
 - o la dénigrer devant les autres
- **Menacer ou agresser la personne :**
 - o crier
 - o la bousculer
 - o endommager ses biens
- **Se comporter de façon déplacée :**
 - o avoir des comportements non désirés ou à connotation sexuelle
 - o solliciter ou regarder la personne de façon insistante
 - o avoir des contacts physiques non consentis
 - o dire des insultes sexistes ou des propos grossiers
 - o diffuser des images à connotation sexuelle par tout moyen, technologique ou autre

Source : www.chesst.gov.bc.ca/fr/prevention-securite/milieu-travail-sain/harcèlement-au-travail/harcèlement-psychologique-sexuel-au-travail



N'hésitez pas à contacter votre syndicat local si vous êtes victimes ou témoins d'une situation pouvant mener à de la détresse psychologique.

Campagne intersyndicale « Ma santé – Ma priorité »

Dans nos établissements scolaires, nous faisons face à des défis multiples et souvent intenses qui peuvent être source de pression ou de stress. Il est donc essentiel de ne pas négliger notre santé psychologique et physique. C'est dans cette optique que nous lançons la campagne « Ma santé – Ma priorité », une initiative intersyndicale qui s'adresse aux membres du personnel scolaire parce que chaque corps d'emploi mérite d'être accompagné et soutenu dans la gestion de son bien-être.

- [Ma santé Ma priorité Affiche 1](#)
- [Ma santé Ma priorité Affiche 2](#) « La violence envers le personnel scolaire »
- [Ma santé Ma priorité Napperon 2](#) « La violence envers le personnel scolaire »
- [Ma santé Ma priorité Affiche 3](#) « Les actes à caractères violents »
- [Ma santé Ma priorité Napperon 3](#) « Les actes à caractères violents »
- [Ma santé Ma priorité Affiche 4](#) « Le harcèlement psychologique au travail »
- [Ma santé Ma priorité Napperon 4](#) « Le harcèlement psychologique au travail »

Sécurité sociale

Assurance collective

Le Régime d'assurance collective de la CSQ Alter ego Beneva
Accédez à votre [Espace client Beneva](#) à partir de votre ordinateur, votre téléphone intelligent ou de l'application mobile. L'Espace client, c'est votre accès 24/7 à vos assurances. Consultez l'information sur notre [site Web](#).

- [Tableau des primes au 1er janvier 2025](#)
- [Votre régime En un coup d'œil 2025](#) - [Your plan at a glance 2025](#)

Reçus fiscaux émis par Beneva – Impôt 2024

Vous pouvez obtenir son relevé par l'intermédiaire du site [Espace client Beneva](#).



RQAP et droits parentaux

Le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et droits parentaux

Bientôt parents? La venue d'un enfant est un moment heureux dans la vie. Ce moment peut aussi vous amener à vous poser beaucoup de questions. Consultez le guide sur les droits parentaux. Ce document se veut un résumé vulgarisé des différents droits prévus par la convention collective, le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Consultez l'information sur notre [site Web](#).



Régime de retraite RREGOP

Le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

Préparer et planifiez votre retraite
Bien avant de profiter de votre retraite, il faut commencer par la planifier! Même si les régimes publics fournissent une partie des revenus, vous devez planifier votre retraite dès que possible. Consultez l'information sur notre [site Web](#).

Assurances à la retraite

Être membre de la CSQ permet, le temps venu, de devenir membre de l'Association des retraités (AREQ-CSQ).

Les personnes retraitées membres de l'AREQ-CSQ sont couvertes par le régime d'assurance collective ASSUREQ, sans preuve de bonne santé dans les 90 jours de la prise de retraite.

- [ASSUREQ: Assurances à la retraite](#)



Calendrier du SPPMEM



Visitez le site régulièrement afin de voir les nouveautés. Nous espérons que vous y trouverez outils et ressources qui sauront répondre à vos questions.

Si vous éprouvez des problèmes à trouver certains documents, nous vous invitons à communiquer avec nous.

[Nous-joindre](#)



Centrale des syndicats
du Québec

<https://www.lacsq.org/espaceproprio/>

EspaceProprio
initiative de **Desjardins**

Des offres avantageuses
pour réaliser vos projets immobiliers
en toute confiance!

EspaceProprio

Une alliance pour tous vos projets immobiliers avec des incontournables du secteur.

EspaceProprio est une communauté où professionnels de l'immobilier, propriétaires et propriétaires en devenir se rassemblent pour faire le plein d'idées et mener à bien leurs projets.

Notre mission est de vous faciliter la vie en tant que propriétaire. Profitez dès maintenant d'une offre complète de services et bénéficiez également de rabais avantageux en tant que membre de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Un service de vente immobilière sans intermédiaire.

Pour vendre votre propriété vous-même, DuProprio vous offre la visibilité nécessaire sur le site immobilier le plus apprécié au Québec¹, sans avoir à verser de commission et en mettant à votre disposition une équipe professionnelle pour vous accompagner jusqu'à la vente.²

Vendez votre propriété sans payer de commission!

En tant que membre de la CSQ, profitez de 15% d'économie sur tous les forfaits DuProprio ou de 20% si vous êtes un client de RénoAssistance³.

[Profitez de l'offre](#)

Un service d'accompagnement sans frais ni obligation.

Vous avez des projets de rénovation à la maison ou au bureau? RénoAssistance vous donne accès à un réseau de près de 2 400 entrepreneurs vérifiés et un conseiller expérimenté suit vos travaux du début à la fin.

RénoAssistance vient en aide à plus de 130 000 clients résidentiels et commerciaux.

Trouvez facilement votre entrepreneur!

En tant que membre de la CSQ, profitez d'une remise en argent de 1% (jusqu'à 5 000 \$) sur tout projet de rénovation résidentiel ou commercial initié par RénoAssistance.⁴

[Profitez de l'offre](#)

Pour vendre ou acheter, trouvez le courtier qu'il vous faut!

Notre service-conseil et notre jumelage personnalisé vous permettent de trouver efficacement la courtière ou le courtier qui répondra à vos attentes. Faites votre choix parmi des profils soigneusement sélectionnés pour vous. Qu'ils soient affiliés à une bannière ou indépendants, les courtières et les courtiers que nous recommandons sont dévoués à votre satisfaction.

Bénéficiez dès aujourd'hui d'un accompagnement personnalisé et de la pleine tranquillité d'esprit pour votre transaction!

En tant que membre de la CSQ, obtenez 250 \$ en carte-cadeau prépayée* en sélectionnant les services de l'une ou l'un des courtiers immobiliers recommandés par Confia pour réaliser votre projet d'achat ou de vente.

*La carte-cadeau prépayée vous sera remise à la suite de la clôture de votre transaction réalisée avec une courtière ou un courtier recommandé par Confia. Cette offre ne s'applique qu'aux membres vérifiés et en règle de la CSQ qui maintiennent ce statut du début jusqu'à la fin du projet d'achat ou de vente. L'offre n'est pas transférable et ne peut être jumelée à une autre offre ou promotion.

[Profitez de l'offre](#)

*Pour tous les détails, [cliquez ici](#).

Achetez ou vendez votre propriété en toute confiance!

Obtenez **250 \$** en carte-cadeau prépayée

en sélectionnant les services de l'une des courtier-ères immobilier-ères recommandé-es par Confia

Confia

Notes :

¹ Selon un sondage Web mené par la firme Ad hoc auprès de 1 246 répondants, réalisé du 12 au 25 février 2019.

² Selon le forfait choisi

³ Offert aux membres vérifiés et en règle de la CSQ. L'offre est applicable sur les forfaits résidentiels à prix régulier. Pour bénéficier du rabais de 20%, le client RénoAssistance doit avoir un historique de facturation d'au moins 40 000 \$ chez RénoAssistance. Le membre doit être propriétaire de la propriété à vendre et en fournir une preuve au conseiller DuProprio. Aucune limite d'utilisation. L'offre n'est pas transférable, ne peut être jumelée à une autre offre ou promotion et ne peut être appliquée rétroactivement à une transaction passée.

⁴ Offert aux membres vérifiés et en règle de la CSQ qui maintiennent ce statut du début jusqu'à la fin du projet de rénovation. La remise est calculée sur le montant total de la facture avant les taxes. L'adresse du spécimen de chèque fourni par le membre doit correspondre à l'adresse du projet. L'offre n'est pas transférable, ne peut être jumelée à une autre offre ou promotion et ne peut être appliquée rétroactivement à un projet entamé.



Santé et sécurité **au travail**

La violence au travail : Des lois à connaître

La violence au travail quelle qu'en soit l'origine ou la forme peut avoir des effets sur la santé de la personne qui en est victime ou qui en est témoin. On parle ici de la santé dans son sens large et telle que définie par l'Organisation mondiale de la Santé, soit un état complet de bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'invalidité.

Deux lois sont particulièrement utiles à connaître : la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) portant sur la prévention et la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) traitant de l'indemnisation des lésions professionnelles et de leurs conséquences.

- La violence au travail : [Des lois à connaître](#)

PARLEZ-EN À VOTRE SYNDICAT.

Ensemble, nous avons le pouvoir d'agir.

[SPPMEM Nous joindre](#)

Consultez les dépliants, disponibles sur notre page [Web](#).

Source : Santé et sécurité du travail CSQ

- Loi sur la santé et la sécurité du travail : [LOISST](#)

- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail : [CNESST](#)

Avec la campagne Prenons notre SST en mains, la CSQ permettre à tous les milieux de travail de prendre en charge leur SST et développer une réelle culture de prévention- La campagne.



- [Prenons notre SST en mains de la CSQ](#)



Budget 2025-2026: les travailleuses et les travailleurs laissés à eux-mêmes

- CSQ : [Réaction au budget du Québec 2025-2026](#)

- CSQ : [Faits saillants du budget du Québec 2025-2026](#)

- FPPE : [Première analyse du budget du Québec 2025-2026](#)

Calendrier du SPPMEM



Soirée d'information d'éducation syndicale - Convention 101

Mardi 8 avril 2025 à 18h en mode virtuel - Zoom

Inscription obligatoire [ici](#)

Sessions de préparation à la retraite (SPR) de l'AREQ

AVEC TRADUCTION SIMULTANÉE ANGLAISE

Public visé : Membres qui envisagent de prendre leur retraite dans un horizon de cinq ans et moins.

Cliquez [ici](#) pour plus de renseignements sur le contenu des sessions et pour vous inscrire.

Élections au SPPMEM

Dates à retenir:

Ouverture des mises en candidature : **mardi 1er avril 2025**

(45 jours avant l'élection)

Fin de la période des mises en candidature : **mardi 29 avril 2025**

(25 jours avant l'élection)

Publication des noms des candidats : **mardi 13 mai 2025**

(15 jours avant l'élection)

Élection à Assemblée générale régulière : **mardi 3 juin 2025**

Assemblée générale extraordinaire sur les finances du SPPMEM

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mars, en Zoom, s'est déroulée rondement. La situation financière difficile et les correctifs apportés par l'équipe du Bureau exécutif du SPPMEM ont été soumis à l'Assemblée, lors d'une présentation se voulant visuellement conviviale et détaillée. Nous avons répondu à quelques questions par la suite.

Pour les membres du Bureau exécutif, face à cette situation financière exceptionnelle, il s'agissait de faire montre d'ouverture et de transparence envers les membres.

Rappelons que les États financiers vérifiés au 30 juin 2024 seront présentés à l'assemblée générale virtuelle du 3 juin 2025, pour fins d'acceptation. Nous espérons vous compter en grand nombre à cette rencontre.

La Personnelle désigne [La Personnelle](#), assurances générales inc. au Québec et La Personnelle, compagnie d'assurances dans les autres provinces et territoires. La marque La Personnelle MD ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence.




laPersonnelle

Vous avez accès à des assurances auto, habitation et entreprise exclusives



[En savoir plus](#)

Membres, vous ne recevez pas les nouvelles du SPPMEM?

Abonnez-vous à notre liste de distribution et rester à l'affût des nouvelles de votre syndicat! info@sppmem.ca

Suivez le SPPMEM sur le groupe officiel [Facebook](#), réservé aux membres du SPPMEM.



Syndicat des professionnelles et professionnels du milieu de l'éducation de Montréal CSQ

3205, boulevard Saint-Joseph Est, local 101, Montréal, Québec, H1Y 2B6 - info@sppmem.ca - www.sppmem.ca - 514-254-6993